

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 janvier 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président (*par Facetime*)
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2018-1-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-2-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2018-3-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 20 DÉCEMBRE 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 décembre 2017, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

**CE-2018-4-DEC CRÉATION / CABINET DE L'OPPOSITION /
GÉNÉRATIONS TERREBONNE / NOUVEL ÉLAN
TERREBONNE**

ATTENDU QUE les partis d'opposition Génération Terrebonne et Nouvel Élan Terrebonne ont désigné un conseiller par un avis signé par le chef de leur partie, lesquels avis ont été déposés lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2018, le tout suivant le quatrième alinéa de l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 114.6 de la *Loi sur les cités et villes*, les normes et barèmes selon lesquels sont recrutés, nommés et rémunérés le directeur et les autres membres du personnel d'un cabinet, de même que leurs autres conditions de travail, sont fixés par le comité exécutif ;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité afin d'établir une politique selon ce qui est prévu à l'article 114.6 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif forme un comité de travail composé des personnes suivantes :

- chef de cabinet du maire ;
- directeur des ressources humaines ou son adjointe ;
- directeur du greffe et affaires juridiques ou l'assistant-greffier.

Que ce comité de travail fasse rapport au comité exécutif concernant les normes et barèmes pour proposer une politique conforme à la Loi.

CE-2018-5-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 4 JANVIER 2018

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 4 janvier 2018, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CCIR-2018-01-04/01	Interdiction de stationnement du côté est du chemin des Anglais, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana ;
CCIR-2018-01-04/02	Instaurer un sens unique en direction est sur la rue de la Pruche afin de pouvoir permettre le stationnement des deux (2) côtés de la rue ;
CCIR-2018-01-04/06	Interdiction de stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de la sortie des condos sur la rue Yves-Blais ;
CCIR-2018-01-04/07	Installation de feux de circulation aux deux (2) entrées (chemin Comtois et chemin Martin) du pont Valiquette qui est doté d'une seule voie de circulation dans les deux (2) directions ;
CCIR-2018-01-04/08	Interdiction de stationnement du côté ouest de la rue Saint-Joseph, pour les trois (3) cases situées entre les rues Saint-Pierre et Saint-François-Xavier, entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} avril, afin de permettre aux véhicules de déneigement de circuler ;
CCIR-2018-01-04/10	Installation de panneaux « livraison seulement – 15 minutes » au coin des rues Sainte-Marie et Saint-François-Xavier afin de permettre aux restaurants <i>Le Jardin des fondues</i> et <i>Le Folichon</i> de recevoir leurs livraisons sans entraver la circulation sur la rue Sainte-Marie ;
CCIR-2018-01-04/11	Interdiction de stationnement devant l'immeuble situé au 1334, boulevard des Seigneurs, afin de permettre à des résidents à mobilité réduite d'utiliser l'espace comme débarcadère.

CE-2018-6-REC APPROBATION / REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE CHARLEMAGNE, REPENTIGNY, MASCOUCHE ET TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 137-04-2017, adoptée le 10 avril 2017, approuvant le projet de regroupement des offices municipaux d'habitation de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne;

ATTENDU QUE conformément aux discussions qui ont eu lieu entre les quatre (4) villes et à la suite de confirmations écrites, il a été établi que le futur conseil d'administration du nouvel Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud comptera un total de neuf (9) membres, selon la composition suivante :

- Deux (2) membres représentant les locataires des municipalités;
- Sept (7) membres nommés par les municipalités;
 - Un (1) élu municipal de la Ville de Charlemagne;
 - Un (1) élu municipal de la Ville de Repentigny;
 - Un (1) élu municipal de la Ville de Mascouche;
 - Quatre (4) élus municipaux et/ou représentants de la Ville de Terrebonne.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Charlemagne, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Repentigny, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mascouche et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne s'appêtent à demander l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont déjà présenté aux conseils municipaux des villes de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne, un projet d'entente de regroupement des quatre (4) offices et que les quatre (4) municipalités concernées ont alors donné leur accord de principe à la poursuite de la démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58,1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les conditions d'une entente de regroupement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE cette entente doit être approuvée par les villes de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne au plus tard le 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE les offices municipaux de Charlemagne, Repentigny, Mascouche et Terrebonne ont déjà adopté l'entente de regroupement par voie de résolutions;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion après étude du projet de l'entente de regroupement des quatre (4) offices municipaux d'habitation de Lanaudière Sud;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 12 janvier 2018, de recommander au conseil d'approuver le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Charlemagne, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Repentigny, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Mascouche et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne suivant les conditions du projet d'entente de regroupement.

QUE Mme Nathalie Bellavance, M. Éric Fortin et Mme Brigitte Villeneuve soient nommés pour siéger au conseil d'administration provisoire de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne.

**CE-2018-7-DEC DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / 117,
CARRÉ DU MARAIS / INFILTRATION D'EAU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 21 décembre 2017, une requête introductive d'instance de l'Industrielle Alliance, Assurance Auto et Habitation inc., réclamant des dommages et intérêts suite à une infiltration d'eau survenue le 2 mai 2017 causant des dommages à la résidence du 117, carré du Marais, et ce, pour un montant de 26 135,29\$;

ATTENDU QUE l'infiltration a eu lieu par le bas du mur de fondation arrière de la résidence et que notre expert en sinistre, M. Danny Lessard de la firme Groupe Mission Expert, n'a pas pu obtenir de la demanderesse le rapport de leur plombier et ni de rencontre pour visiter cette résidence ;

ATTENDU QUE pour représenter la Ville, nous devons obtenir les services d'un procureur, à nos frais, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 12 janvier 2018, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties dans ce dossier (700-22-038426-176).

**CE-2018-8-DEC URBANOVA / EXPROPRIATION / PROCÈS EN
COURS / TAQ**

ATTENDU QUE la firme Deveau Avocats a transmis une deuxième (2^e) note d'honoraires au montant de 252 065,40\$ (t.t.c.) dans le cadre du dossier d'expropriation des corridors de biodiversité dans le secteur Urbanova pour des services professionnels rendus entre le 2 octobre et le 30 novembre 2017;

ATTENDU QUE ce montant inclus les déboursés, à savoir : la reproduction de documents, les frais du sténographe et les honoraires du consultant en urbanisme M. Bruno Bergeron et de Mme Christine Boyer de Stantec;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 9 janvier 2018, que le comité exécutif approuve la facture numéro 416569 émise par la firme Deveau Avocats en date du 15 décembre 2017 pour les services professionnels rendus dans le dossier d'expropriation des corridors de biodiversité dans le secteur Urbanova et autorise la trésorière à payer à la firme Deveau Avocats un montant de 219 234,96\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 641-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0454 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-9-DEC ENTENTE / CLUBS DE MOTONEIGE /
RÈGLEMENT CONCERNANT LES VÉHICULES
HORS ROUTE**

ATTENDU QUE le règlement numéro 229 concernant les véhicules hors route prévoit la signature d'ententes avec les clubs désirant utiliser les sentiers sur le territoire de Terrebonne pour la pratique de la motoneige;

ATTENDU QUE le Club de Motoneige Laval inc., le Club de Motoneige Bon-Air inc., le Club Quad Basses-Laurentides inc., le Club sportif Les Coureurs des Neiges inc. et le Club VTT Quad Laval inc. ont exprimé la volonté d'utiliser les sentiers désignés sur le territoire de la Ville de Terrebonne, selon ce qui est prévu au règlement ci-avant mentionné ;

ATTENDU QU'une rencontre sollicitée par M. Joël Goulet, coordonnateur à la Direction générale, dans le cadre du sous-comité du comité de circulation, avait lieu le 21 novembre 2017 en présence du représentant de la Direction de la police, M. Éric Savard, des représentants des divers clubs mentionnés ci-dessus, d'un représentant de la Direction du génie et projets spéciaux, M. Patrick Bourassa, et d'un représentant de la Direction de l'entretien du territoire, M. Alain Verner;

ATTENDU QUE des rapports ont été faits par M. Joël Goulet, le 5 décembre 2017 et le 4 janvier 2018, aux élus lors des rencontres du comité de circulation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 15 janvier 2018, que le comité exécutif autorise le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les ententes à intervenir entre la Ville de Terrebonne et le Club de Motoneige Laval inc., le Club de Motoneige Bon-Air inc., le Club Quad Basses-Laurentides inc., le Club sportif Les Coureurs des Neiges inc. et le Club VTT Quad Laval inc.

**CE-2018-10-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 834 758,49\$ préparée le 16 janvier 2018 ;
- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 107 616,11\$ préparée le 15 janvier 2018 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 9 689 508,62\$ préparée le 8 janvier 2018.

**CE-2018-11-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 922 414,03\$ préparée le 10 janvier 2018.

**CE-2018-12-DEC MODIFICATION / LISTE DES PERSONNES
AUTORISÉES À ÉCHANGER LES CHÈQUES DE
PETITE CAISSE**

ATTENDU la demande de Mme Maude Dagenais, coordonnatrice administrative à la Direction de la police, afin d'ajouter Mme Marjolaine Maher, coordonnatrice ressources financières à la Direction de la police, à la liste des personnes autorisées à échanger un chèque de petite caisse et de retirer Mme Stéphanie Milette considérant que cette dernière n'est plus à l'emploi de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 12 janvier 2018, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-418-DEC, adoptée le 12 avril 2017, soit et est modifiée en y retirant le nom de Mme Stéphanie Milette et en y ajoutant le nom de de Mme Marjolaine Maher sur la liste des personnes désignées et autorisées à effectuer que les opérations suivantes au compte 86000 au nom de la Ville de Terrebonne pourvu que ces opérations soient concomitantes:

- endosser un effet de commerce fait à « Ville de Terrebonne – petite caisse » tiré auprès de la Caisse par la Ville de Terrebonne sur le compte indiqué ci-dessus pourvu que le montant ne dépasse pas mille dollars (1 000\$) ;
- déposer ledit effet de commerce au compte de la Ville de Terrebonne indiqué ci-dessus.

CE-2018-13-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CHARGÉE DE PROJETS, MOUVEMENTS DE SOLS ET STABILISATION DE TALUS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage d'un emploi contractuel de chargé de projets mouvements de sols et stabilisation de talus à la Direction de l'entretien du territoire pour accompagner l'équipe actuellement en place et prendre en charge des dossiers de stabilisation de talus faisant partie intégrante de tous les objets précisés à l'intérieur du règlement numéro 687 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 11 janvier 2018, et de la Direction de l'entretien du territoire du 10 janvier 2018, d'embaucher Mme Marianne Aquin à titre de chargé de projets mouvements de sols et stabilisation de talus à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 5 février 2018 jusqu'au 5 février 2021.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Marianne Aquin débutant le 5 février 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2018-14-DEC NOMINATION / COORDONNATRICE, BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES / DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnatrice, biodiversité et changements climatiques, à la Direction de l'environnement ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Mahotia Gauthier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 12 janvier 2018, et de la Direction de l'environnement du 12 janvier 2018, de nommer Mme Mahotia Gauthier à titre de coordonnatrice, biodiversité et changements climatiques, à la Direction de l'environnement, à compter du 22 janvier 2018, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Gauthier soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2018-15-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 11 janvier 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 10 janvier 2018, de nommer M. Éric Powers au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 22 janvier 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2018-16-REC LETTRE D'ENTENTE 2017-15 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
PROMOTION LIEUTENANTS**

ATTENDU QUE M. Simon Lefebvre est devenu admissible à la fonction de sergent le 2 novembre 2016 et qu'il a été promu au poste de lieutenant le 17 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE M. David Provencher est devenu éligible à la fonction de sergent le 2 novembre 2016 et qu'il a été promu au poste de lieutenant le 17 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE les promotions de M. Lefebvre et de M. Provencher peuvent être révisées par l'employeur au cours de l'année suivant leurs octrois et que ceux-ci peuvent être rétrogradés à leurs anciennes fonctions, sans aucun préjudice ;

ATTENDU QUE dans l'année qui suit leur nomination, M. Lefebvre et M. Provencher peuvent renoncer à leur promotion et retourner à leurs anciennes fonctions, sans aucun préjudice ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. ont convenu d'une lettre d'entente qu'advenant que M. Lefebvre et M. Provencher retournent à leurs anciennes fonctions, ils redeviendront policiers patrouilleurs admissibles à la fonction de sergent au rang qu'ils auraient occupé sur la liste d'admissibilité s'ils n'avaient pas été promus ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-15 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-15 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant la promotion à titre de lieutenant de MM. Simon Lefebvre et David Provencher.

**CE-2018-17-REC LETTRE D'ENTENTE 2017-16 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
ASSIGNATION TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. sont liées par une convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la convention collective ne prévoit pas de disposition concernant la gestion des remplacements multiples dans toutes les sections du service de police ;

ATTENDU QUE le nombre élevé d'assignations temporaires à travers les différentes sections causent des problèmes pour y effectuer les remplacements ;

ATTENDU QU'il est difficile de définir, en tout temps, la durée desdites assignations temporaires ;

ATTENDU QUE l'affichage des assignations temporaires se fait selon les dispositions de la convention collective ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. ont convenu d'une lettre d'entente pour les assignations temporaires (article 18.11) ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-16 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-16 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant les assignations temporaires.

**CE-2018-18-REC LETTRE D'ENTENTE 2017-17 / FRATERNITÉ DES
POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE INC. /
CONDITIONS DE TRAVAIL EN LIEN AVEC
L'AFFICHAGE D'UNE MISSION PARTICULIÈRE AUX
ENQUÊTES AFIN DE DÉSIGNER UN SERGENT
DÉTECTIVE RESPONSABLE D'UN CHIEN DE SOUTIEN**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. sont liées par une convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Direction de la police a l'intention d'acquérir un chien Mira en soutien aux enquêtes pour les personnes vulnérables ;

ATTENDU QUE certains critères sont requis pour l'affectation de sergent détective responsable d'un chien de soutien ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. ont convenu d'une lettre d'entente pour encadrer les conditions de travail en lien avec l'affichage d'une mission particulière aux enquêtes afin de désigner un sergent détective responsable d'un chien de soutien ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-17 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2017-17 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant les conditions de travail en lien avec l'affichage d'une mission particulière aux enquêtes afin de désigner un sergent détective responsable d'un chien de soutien.

CE-2018-19-DEC NOMINATION / AGENTE AUXILIAIRE

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la création d'un nouveau poste d'agent aux renseignements criminels et de sécurité à la section d'analyse et du renseignement criminel, et ce, dans le cadre de l'application de la nouvelle convention collective ;

ATTENDU la Direction de la police, suite à la mutation de M. Luc Richard au poste d'agent aux renseignements criminels et de la sécurité à la section d'analyse et du renseignement criminel le 14 janvier 2017, doit procéder à la nomination d'un policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire en conformité avec les dispositions de la convention collective qui permet de hausser les effectifs réguliers à 170 policiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 4 janvier 2018, de nommer Mme Cloée Boisvert, matricule 417, au poste de policière régulière (auxiliaire), à compter du 14 janvier 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

**CE-2018-20-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
FOURNITURE D'UNIFORMES / POLICE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-229-DEC, adoptée le 24 février 2016, acceptant la soumission de la société Martin & Lévesque inc. pour la fourniture de vêtements pour uniformes pour la police pour un contrat d'un (1) an au montant de 75 999,98\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-10004) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-10004 pour la fourniture de vêtements pour uniformes pour la police a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2017-132-DEC), arrive à échéance le 23 février 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 57 125,92\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 10 janvier 2018, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 24 février 2018, la soumission pour la fourniture de vêtements pour uniformes pour la police avec la société **MARTIN & LÉVESQUE INC.** au montant de 49 685,51\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0005 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-21-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACQUISITION
D'UN CHIEN D'ASSISTANCE**

ATTENDU QUE la Direction de la police a manifesté son intention, lors de la présentation budgétaire 2018, de procéder à l'acquisition d'un chien d'assistance en cours d'année ;

ATTENDU QUE ce chien sera utilisé lors de rencontre, entrevue, interrogatoire de personnes vulnérables dans le but de réduire le stress et l'anxiété de ces personnes lors de leurs contacts avec les policiers et l'efficacité du travail des policiers sera alors augmentée de façon significative, étant donné les informations beaucoup plus complètes et ordonnées obtenues des personnes vulnérables;

ATTENDU QUE ce chien sera aussi utilisé lors d'évènements majeurs pour calmer les victimes, témoins et leurs proches, à savoir certaines interventions telles que suicide d'un proche, incendie mortel (l'Oasis), annonce de décès et tout autre évènement traumatisant ;

ATTENDU QUE ce chien pourra également accompagner, au besoin, les personnes vulnérables tout au long du processus judiciaire puisque sa présence est acceptée en salle de cours par les tribunaux même lors de témoignages de ces personnes ;

ATTENDU QUE le seul organisme au Québec qui détient l'expertise requise pour la sélection et la formation d'un tel chien de même que la formation des utilisateurs de chien d'assistance en milieu policier est La Fondation Mira inc. ;

ATTENDU QUE le protocole prévoit que la Direction de la police loue le chien de Mira pour une période de cinq (5) ans au coût de 5 000\$ par année et qu'au cours de ces cinq (5) années, Mira assume tous les frais liés aux soins, suivis de vétérinaires, vaccination ainsi que les frais de renouvellement du chien en cas de maladie, blessure ou décès ;

ATTENDU QUE le chien devient la propriété de la Direction de la police au terme de la période de cinq (5) ans et qu'il peut demeurer en service pour une période d'environ huit (8) ans ;

ATTENDU la vérification juridique du 10 janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 15 janvier 2018, que le comité exécutif autorise le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec La Fondation Mira inc. pour l'acquisition d'un chien d'assistance. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0009 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

M. MARC-ANDRÉ PLANTE QUITTE LA SALLE ET MME NATHALIE BELLAVANCE PRÉSIDE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF.

**CE-2018-22-DEC AUTORISATION / TRAVAUX PRÉVENTIFS /
RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES / RISQUES
D'INONDATION**

ATTENDU QUE le groupe Sécurité civile assure une surveillance constante du niveau de la rivière des Mille-Îles;

ATTENDU QUE l'hiver exceptionnel en température froide cause des problèmes de refoulement de niveau de la rivière et affecte un secteur plus précis (soit les 20 résidences de la côte de Terrebonne à la hauteur du 4445 au 4720 ainsi que les résidences exposées à la rive sur les rues Louis et Angèle dans le secteur Terrebonne Ouest) ;

ATTENDU QUE les glaces de fond entraînent une hausse du niveau d'eau et des glaces à la hauteur des ponts Mathieu et Lepage de l'autoroute 25 ;

ATTENDU QUE les niveaux d'alerte inondation furent atteints à deux (2) occasions depuis la fin décembre et que le rapport écrit de notre consultant Hydro Météo, du centre de prévision des crues du Québec, recommande des mesures de déglacage;

ATTENDU les prévisions émises par Environnement Canada sur les froids qui seront maintenus pour les prochaines semaines;

ATTENDU QUE nous sommes placés en alerte d'inondation pour la côte de Terrebonne et en mode veille d'inondation pour les rues Louis et Angèle, que le niveau d'eau ayant atteint les cours arrière d'au moins six (6) résidences, les travaux ont été effectués le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE l'importance des opérations est telle qu'une opération de travaux de déglacage a été nécessaire pour ouvrir au complet le bras sud près de l'Île Saint-Jean et créer un chenal dans le bassin Saint-Louis pour tenter de soulager la pression en amont du pont Mathieu (autoroute 25);

ATTENDU QUE les services de la firme Écotechnologie du Nouveau-Brunswick ont été sollicités, en vertu de l'article 40 de la loi sur la sécurité incendie. La firme a mobilisé, uniquement pour nous, une machine de type Amphibex, « la grenouille », afin de nous permettre de soulager la pression exercée par la rivière sur les résidences de la côte de Terrebonne (travaux sur 2 à 3 jours);

ATTENDU QUE des bulletins informatifs furent émis autant aux membres de l'OMSC que nos partenaires du MSP ainsi que Ville de Laval afin de les informer de la nature de nos travaux de surveillance et d'intervention par une machinerie spécialisée ;

ATTENDU QUE l'offre de service pour la réservation des services de la firme ECO technologies fût signée le 4 janvier dernier et qu'afin d'effectuer les travaux, la firme requièrait un engagement financier complet, soit un montant de 16 500\$ (taxes en sus) pour la mobilisation et un autre montant de 43 875\$ (taxes en sus) pour les honoraires des travaux à effectuer (une garantie maximale de 72 heures est prévue) pour un total de 60 375\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'urgence des travaux a fait que le coordonnateur à la sécurité civile a ordonné l'exécution des travaux dès l'arrivée de la machinerie et que ceux-ci ont été complétés en date du 12 janvier dernier;

ATTENDU QUE les fonds disponibles (50 000\$) au poste budgétaire « mesures d'urgence inondation » (1-02-230-00-691) ne sont pas suffisants pour combler le montant des honoraires prévus ;

ATTENDU QU'un virement de crédit de 13 387\$ sera requis pour rendre disponibles les sommes nécessaires du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) vers le poste budgétaire numéro 1-02-230-00-691 (mesures d'urgence inondations) ;

ATTENDU QUE si le ministère de la Sécurité publique décrète, comme par les années passées, une aide financière pour des travaux de bris de couverts de glace préventifs, la Ville de Terrebonne, via la Direction de l'incendie et sécurité civile, verra à s'assurer de son inscription afin de pouvoir tenter de récupérer près de 50% de la somme qui sera investie pour les travaux préventifs de 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 15 janvier 2018, que le comité exécutif prenne acte de la situation qui prévaut actuellement sur le territoire de la Ville en ce qui concerne l'aléa « risque d'inondation » en saison hivernale.

Que le comité exécutif accepte l'offre de services de la société ECO Technologies pour le bris de glace préventif de la rivière des Mille-Îles, le tout pour un montant n'excédant pas 60 375\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0003 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2018-0004 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 13 387\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-230-00-691 (mesure d'urgence inondation), soit accepté.

Que le comité exécutif autorise le directeur Jacques Bérubé à évaluer les différentes avenues possibles pour les prochaines années et d'évaluer la partie d'offre de service de la société ÉCO Technologies pour un engagement financier afin de réserver la machinerie pour les deux (2) prochaines saisons hivernales.

**CE-2018-23-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE /
NEIGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, dans le cadre des activités courantes entourant le paiement des contrats de transport de neige pour la période résiduelle de l'année 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 11 janvier 2018, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 72 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (location camions à neige), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0460 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

**CE-2018-24-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE STABILISATION DE
TALUS ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 6810 ET
6870, CHEMIN FOREST**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de stabilisation de talus, entre les numéros civiques 6810 et 6870, chemin Forest (SA17-9062) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} novembre 2017 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 novembre 2017 à 11 h 05, à savoir :

Charex inc.	278 900,00\$ <i>non conforme</i>
Généreux Construction inc.	286 598,18\$
BLR excavation, division de terrassement BLR inc.	298 477,35\$
Alide Bergeron et fils ltée	311 810,48\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	323 289,58\$
9129-6558 Québec inc. (David Riddell excavation/transport)	327 541,29\$
Les Excavations Payette ltée	397 736,47\$
8412359 Canada inc. (Nobesco)	788 768,74\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Généreux Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 12 décembre 2017 par M. Merouane Menaâ, ingénieur en géotechnique de la firme Englobe ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 décembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 387 753,76\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE ce processus d'appel d'offres est une relance d'un processus ayant eu lieu en septembre 2017 pour les mêmes services (SA17-9051) ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Généreux Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 11 janvier 2018, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.**, datée du 28 novembre 2017, pour des travaux de stabilisation de talus entre les numéros civiques 6810 et 6870, chemin Forest, le tout pour un montant de 249 270\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 687. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0002 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-25-REC **SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / STABILISATION DES BERGES / TRONÇON DU COURS D'EAU OUIMET-GASCON (PLACE DU LOIRET – RUE DE PLAISANCE)**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon (place du Loiret et rue de Plaisance) (SA17-9056) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Les Consultants S.M. inc.	10,69	112 287,87\$ t.t.c.
Englobe	8,84	137 970,00\$ t.t.c.
SNC-Lavalin	5,31	226 021,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 20 décembre 2017 par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 126 472,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 10 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Consultants S.M. inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 20 décembre 2017, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **LES CONSULTANTS S.M. INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon (place du Loiret et rue de Plaisance), pour un montant de 97 662,86\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 687. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0438 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

RETOUR DE M. MARC-ANDRÉ PLANTE QUI PRÉSIDE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF.

CE-2018-26-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TROTTOIR SUR LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE ET RACCORDEMENT AU TROTTOIR DU CHEMIN GASCON

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-733-DEC, adoptée le 14 juin 2017, autorisant la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'un trottoir sur le boulevard de la Pinière et le raccordement au trottoir du chemin Gascon;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 304-08-2017, adoptée le 14 août 2017, acceptant la soumission de la société Uniroc Construction inc. pour les travaux d'aménagement d'un trottoir sur le boulevard de la Pinière et raccordement au trottoir du chemin Gascon, pour un montant de 214 977,27\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE certaines quantités au bordereau ont été sous-estimées au moment de la soumission et que des conditions de chantiers imprévisibles ont été rencontrées et ont faits en sorte d'augmenter le coût des travaux;

ATTENDU la vérification juridique du 11 janvier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 12 janvier 2018, que le comité exécutif approuve le surplus de quantités au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 26 178,35\$ (taxes en sus) à la société Uniroc Construction inc., à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 569 et 668. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0008 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-27-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
ÉLARGISSEMENT DE L'AVENUE CLAUDE-
LÉVEILLÉE / ENTRE LA BRETELLE DE
L'AUTOROUTE 640 ET LE CHEMIN COMTOIS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre la bretelle de l'autoroute 640 et le chemin Comtois (SA17-3032) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
IGF Axiom inc.	8,0	179 648,44\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	4,9	293 272,48\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 12 janvier 2018 par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 100 650\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'une étude de circulation est prévue dans le mandat pour démontrer la justification de l'accès à l'autoroute 640 Ouest, face à l'entrepôt Rona ;

ATTENDU QUE la présence d'un receveur prévue à l'item 5 de la proposition financière ne sera pas nécessaire (22 750\$ de moins) ;

ATTENDU QU'un nombre de 30 semaines de surveillance a été prévu pour la réalisation des travaux et, selon la nature des travaux, 20 semaines sont suffisantes pour leur réalisation (24 996\$ de moins) ;

ATTENDU QUE les dépenses au mandat à la firme IGF Axiom inc. se termineront à environ 123 000\$ (t.t.c.) suite aux ajustements ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme IGF Axiom inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 12 janvier 2018, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **IGF AXIOM INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre la bretelle de l'autoroute 640 et le chemin Comtois, pour un montant de 100 504\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 696.

Que soit alloué également un montant de 8 000\$ (taxes en sus) pour l'étude de circulation à être pris à même le poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411 (honoraires professionnels). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0007 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2018-28-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RECONSTRUCTION DU POSTE INDUSTRIEL OUEST ET DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT / TECQ III

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement – TECQ III (SA17-3034) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 29 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
BHP conseils	4,53	327 276,34\$ t.t.c.
Cima+	3,60	386 350,49\$ t.t.c.
WSP Canada inc.	3,46	414 098,56\$ t.t.c.
Asisto inc.	--	--

ATTENDU QUE la firme Asisto inc. ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 12 janvier 2018 par M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 394 278\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 11 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BHP conseils;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 12 janvier 2018, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **BHP CONSEILS** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement – TECQ III, pour un montant de 284 650\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 695.

Que les portions « Étude géotechnique, Étude d'avant-projet, Plans et devis » de la demande de prix représentant un montant de 213 150\$ (taxes en sus) soient octroyées selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt.

Que la portion « Surveillance en résidence et Plans TQC » de la demande de prix représentant un montant de 71 500\$ (taxes en sus) soit octroyée conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 695 par le conseil municipal et à l'approbation de ce règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Que la firme BHP conseils soit autorisée à déposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) toute demande d'autorisation nécessaire à l'exécution de son mandat pour et au nom de la Ville de Terrebonne.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2018-29-DEC PROJET TECQ III / NOUVELLES GÉOMÉTRIES /
BOULEVARD DES SEIGNEURS / RANG SAINT-
FRANÇOIS / RUE GEORGE-VI / MONTÉE
GAGNON**

ATTENDU QU'il est nécessaire de planifier les travaux du programme TECQ III car ils doivent être complétés pour le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) n'a toujours pas approuvé le plan d'intervention présenté par la Direction du génie et projets spéciaux au mois de janvier 2016;

ATTENDU QUE lors d'une discussion récente avec des représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'approbation du plan d'intervention n'est qu'une question de semaines;

ATTENDU QUE certaines conditions pour l'approbation du plan d'intervention auront pour effet d'augmenter les travaux de priorité 3 dans la programmation des travaux;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-957-DEC, adoptée le 16 août 2017, acceptant les nouvelles géométries pour les rues suivantes :

- boulevard des Seigneurs, entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- rang Charles-Aubert, entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et au nord de l'autoroute 335;
- rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- rue George-VI, entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon;
- rue de la Tesserie, entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- rue Vaillant, entre la rue de Cloridan et la rue de la Tesserie;
- Grande Allée, entre la rue Lévis et la rue des Vignobles;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a été mandatée pour préparer les plans et devis pour des travaux en 2018 (priorité 4 du plan d'intervention);

ATTENDU QU'il serait souhaitable de réduire les travaux de nouvelles géométries, TECQ III pour correspondre à la subvention gouvernementale de 31 915 376\$ suite à une évaluation plus détaillée et poussée du coût des travaux de nouvelles géométries et de l'augmentation du coût de la reconstruction du poste industriel ouest et de la conduite de refoulement, travaux prévus au règlement 695;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé un projet à la Ville pour construire une station-service sur le rang Charles-Aubert, près de l'autoroute 640;

ATTENDU QUE ce projet nécessitera l'alimentation en eau potable du réseau municipal d'aqueduc;

ATTENDU QUE le prolongement du réseau se fera dans la partie nord du rang Charles-Aubert;

ATTENDU QU'il est recommandé de retarder les travaux de réfection de pavage du rang Charles-Aubert afin que ces travaux correspondent à l'échéancier du prolongement du réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE les indices de coefficient de la qualité du pavage (cote PCI) indiquent que la chaussée des rues Vaillant et de la Tesserie est de meilleure qualité que les projets recommandés dans la présente;

ATTENDU QUE selon le plan directeur de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), daté d'avril 2016, il est prévu à l'intervention numéro 10 de construire une conduite d'aqueduc dans la chaussée de Grande Allée, et ce, afin d'alimenter le secteur « est » de la Ville par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux recommande de reporter les travaux suivants : rue Vaillant, rue de la Tesserie, Grande Allée et Charles-Aubert;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 12 janvier 2018, que le comité exécutif accepte les nouvelles géométries pour les rues suivantes :

- boulevard des Seigneurs, entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et au nord de la route 335;
- rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- rue George-VI, entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon;

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée pour préparer les plans et devis pour les travaux et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour les honoraires professionnels pour leur réalisation en 2018.

CE-2018-30-DEC AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE / EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES NON SYNDIQUÉS

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire, à l'intérieur de sa planification budgétaire 2018, a prévu les montants nécessaires afin que les salaires des employé(e)s surnuméraires non syndiqués soient majorés de 2,5% à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 janvier 2018, que les salaires des employé(e)s surnuméraires non syndiqués soient majorés de 2,5%, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

CE-2018-31-REC SUBVENTIONS AUX ORGANISMES / BUDGET 2018 / OCTROIS DIRECTS ET DÉPENSES LOCATIVES

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de la Direction du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes Octrois directs	(\$)	Mode de versement
Maison des Jeunes de Terrebonne Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	92 980\$	Mensuel 12 versements
Lachenaie Action Jeunesse Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	46 490\$	Mensuel 12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie Journée familiale de pêche	2 500\$	1 versement
Comités de quartier George-VI Soutien au fonctionnement	1 300\$	1 versement
Comité de loisirs Familles au sommet Soutien au fonctionnement (1 300\$) Fête de quartier (7 500\$)	8 800\$	2 versements
Société d'histoire de la région de Terrebonne Maison d'histoire (<i>protocole d'entente</i>)	27 503\$	1 versement
SODECT Fête nationale	110 000\$	2 versements
Cité GénérAction 55 + Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	243 844\$	12 versements

Association du baseball mineur de Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Terrebonne Soutien opération (<i>protocole d'entente</i>)	7 227\$	1 versement
---	---------	-------------

Octrois directs Programme de soutien financier pour les organismes d'aide aux démunis		
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (24 989\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	28 989\$	2 versements
Les Œuvres de Galilée (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (18 628\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	22 628\$	2 versements
Comité d'aide aux Plainois (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (18 628\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	22 628\$	2 versements
SEDAI T.S.S (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (18 628\$) Allocation clientèle (7 101\$) (8 876 personnes x 0,80\$) Vérification des états financiers (4 000\$)	29 729\$	2 versements

Dépenses locatives		
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) Local sur Grande Allée	37 528\$	Mensuel 12 versements
Pavillon de l'Harmonie (<i>protocole d'entente à renouveler avant septembre</i>) Loyer Popote roulante Les Moulins	9 390\$	1 versement pour 8 mois
Les Œuvres de Galilée (<i>protocole d'entente</i>) Soutien à la location des locaux et à la relocalisation	26 777\$	Mensuel - 4 mois 4 versements

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0018 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-32 REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité d'analyse concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 11 janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'analyse et de la Direction du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Demandeur / Nom de l'organisme	Programme	Description du projet et/ou notes	(\$)
CPE Station Enfance des Moulins	1	Fous de l'hiver Activités dans les parcs avec les responsables de service de garde en milieu familial	3 720
Association des artisanes de Terrebonne	2	Création de l'organisme Dépenses admissibles liées à la première année d'opération de l'organisme (20%)	91
Comité d'aide aux Plainois	3	Réaménagement du magasin, du secrétariat et du nouvel entrepôt	1 619

Comptoir d'entraide de Terrebonne	3	Installation de deux unités de climatisation monobloc	6 000
Popote roulante des Moulins	3	Acquisition et installation d'une chambre de congélation	8 000
Association du baseball mineur de la Plaine	3	Renouvellement de l'équipement désuet	2 760
Club de nage synchronisée Coralline	4	Achat d'un système de son et de matériel d'entraînement	377
Club des choyés de l'âge d'or	4	Achat, bouliers, cartes de bingo et boules	680
Service d'aide SEDAI T.S.S.	4	Achat d'un coffre-fort et d'un ordinateur portable	310
Centre d'action bénévoles des Moulins	5	Salon des ressources communautaires de la Table de soutien à domicile MRC les Moulins	621
Le Cercle de Fermières La Plaine	8	Expo-Vente Spécial Country	810
Comité Citoyens du Festival Le Mot	8	Festival Le Mot	270
Total			25 258

LÉGENDE

- 1 - Programme d'aide financière pour le soutien aux initiatives communautaires
- 2 - Programme d'aide financière pour la création de nouveaux organismes
- 3 - Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments
- 4 - Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable
- 5 - Programme d'aide financière pour la réalisation d'événements spéciaux
- 6 - Programme d'aide financière pour les fêtes d'anniversaire de fondation
- 7 - Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités à caractère familial
- 8 - Programme d'aide financière pour la réalisation d'activités culturelles complémentaires

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0011 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-33-REC NOUVELLE GRILLE DE POINTAGE / APPELS D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire utilise depuis quelques années une grille d'évaluation qui accorde un pointage trop élevé à la compréhension du mandat ;

ATTENDU QU'il y a lieu de valoriser davantage l'expérience de la firme et du chargé de projet dans le cadre des appels d'offres professionnels, et ce, en accordant un pointage plus élevé pour ces volets;

ATTENDU la vérification juridique du 15 janvier 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 12 janvier 2018, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption de la nouvelle grille de pointage pour les appels d'offres de services professionnels de la Direction du loisir et vie communautaire, à savoir :

Nouvelle grille de pointage :

Proposition technique - critères d'évaluation :		
1. Le soumissionnaire		30
a) Présentation générale et statistiques du soumissionnaire	15	
b) Expérience dans les projets similaires :		
- Projet 1	5	
- Projet 2	5	
- Projet 3	5	
2. Le chargé de projet		30
a) Compétences du chargé de projet	15	
b) Expérience dans les projets similaires :		
- Projet 1	5	

- Projet 2	5	
- Projet 3	5	
3. Qualifications des autres membres de l'équipe		25
a) Compétences et expérience de l'équipe	15	
b) Organisation du travail et approche préconisée	10	
4. Organisation du projet		15
a) Compréhension du mandat et méthodologie	5	
b) Calendrier de réalisation	10	
Sous-total de la pondération technique**		100

CE-2018-34-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.

Président

Secrétaire